



MAI 2011
N° 3

“ L'indépendance d'un pays ne se fait pas seulement parce qu'il y a des hommes forts à la tête, elle se fait parce que le peuple le veut ! ”

Abla Farhoud

Dans ce numéro :

GENZYME: Page 1
Ça c'est fait !...

Sanofi-aventis Page 1
devient SANOFI!

Epargne Salariale Page 2
2011

Ruptures Page 3
Conventionnelles

Prime contre Divi- Page 3
dendes

Déclaration fis- Page 3
cale 2011

Quelques chif- Page 4
fres et Dates



www.coordination-FO-sanofi-aventis.fr



Clac Clac... L'AFFAIRE EST DANS LE SAC !

Il aura fallu à peine plus de 8 mois pour les faire plier mais...

Ca y est ! L'OPA menée sur GENZYME est arrivée à son terme. C. Viehbacher " empoche " 89,4% des actions et détient au total plus de 90% des titres pour le compte de Sanofi-aventis.

Cela fait de lui l'heureux dirigeant d'une société qui aura coûté la bagatelle de 20 milliards de dollars;

Reste maintenant à connaître la stratégie qui sera mise en place autour de cette société internationale comptant dans ses rangs un effectif de près de 10000 salariés dont

600 en France répartis sur St Germain en Laye (78) et Champagne Mont d'Or (69).



D'ors et déjà, notre bien aimé Directeur Général a annoncé que Genzyme ne serait pas " Sanofisé ", mais qu'au contraire le vrai défi consisterait à faire en sorte que 10 000 personnes en influence 100 000 notamment en terme de culture.

Allez comprendre quelque chose !! Notre culture n'est sans doute pas à la hauteur de ses aspirations, sans doute le niveau social de Sanofi !!

GENZYME exerce son activité principalement dans les biotechnologies, notamment dans les maladies rares dont Sanofi-aventis verrait d'un bon œil d'en faire un centre mondial d'excellence.

Toujours est-il que cette opération a du se fêter comme il se doit !...



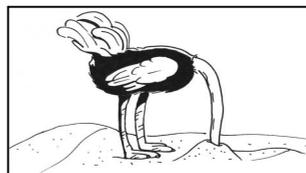
AU MOIS DE MAI, FAIS CE QU'IL TE PLAÎT !...

06 mai 2011: date de la grande assemblée générale des actionnaires de tout poil !

C'est cette occasion qu'aura choisi le Conseil d'Administration du Groupe pour annoncer une résolution visant à changer la dénomination sociale du Groupe.

L'explication principale de

ce changement serait une trop grande longueur dans le nom Sanofi-aventis ce qui serait très compliqué



pour la prononciation à l'étranger et donc difficilement mémorisable !

Incredibly mais vrai !

C'est un peu comme si l'on disait que JeF DEHECQ est plus facilement prononçable, donc mieux mémorisable que Christopher VIEHBACHER !

En conséquence, SANOFI -AVENTIS redeviendra **SANOFI**, youpi et vive la politique de l'autruche !!



PARTICIPATION — INTERESSEMENT — ABONDEMENT 2011

Rémunération Variable Collective (exercice 2010)

Salaire brut annuel sur 12 mois	22 000 Plancher 1PASS	32 000 Plancher 1PASS	34 620 Plancher 1PASS	40 000	60 000	80 000	103 860 Plafond 3PASS	138 480 Plafond 4PASS
Participation	3 570	3 570	3 570	3 732	4 333	4 934	5 651	5 651
Intéressement	2 365	2 365	2 365	2 472	2 871	3 269	3 744	3 744
Sous-total	5 935	5 935	5 935	6 204	7 204	8 203	9 395	9 395
Equiv. mois salaire	3,24	2,23	2,06	1,86	1,44	1,23	1,09	0,81
Abonnement PEG	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
Abonnement PERCO	779	779	779	900	1 350	1 800	2 337	3 116
TOTAL	8 114	8 114	8 114	8 504	9 954	11 403	13 132	13 911
Equiv. mois salaire	4,43	3,04	2,81	2,55	1,99	1,71	1,52	1,21

“ Il faut prendre l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire chez les pauvres.

Bon d'accord, ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais il y a beaucoup de pauvres! ”

Alphonse Allais

Voici venu le moment tant attendu par les salariés, comme tous les ans de la découverte du montant de l'Intéressement et de la Participation en 2011;

Cette forme inégalitaire de répartition a fait l'objet du



sanofi aventis
L'essentiel c'est la santé.

tableau ci-dessus pour votre information; vous jugerez par vous-même !

Dans le même temps paraissent les rémunérations des dirigeants des sociétés du CAC 40, c'est édifiant, non ?

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS DES SOCIÉTÉS DU CAC 40 EN 2010

SOCIÉTÉ	PRINCIPAL DIRIGEANT OPÉRATIONNEL	RÉMUNÉRATION FIXE	RÉMUN.VARIABLE ET/OU EXCEPT.	TOTAL FIXE ET VARIABLE (VAR./2009)	SOCIÉTÉ	PRINCIPAL DIRIGEANT OPÉRATIONNEL	RÉMUNÉRATION FIXE	RÉMUN.VARIABLE ET/OU EXCEPT.	TOTAL FIXE ET VARIABLE (VAR./2009)
ACCOR	GILLES PÉLISSON (PDG) PLUS DENIS HENNEQUIN (DG)	1 000 000 € (GP) + 62 500 € (DH)	1 500 000 € (GP)	2 562 500 € (NA)	MICHELIN	MICHEL ROLLIER (GÉRANT)	0 €	4 500 000 €	4 500 000 € (-505%)
AIR LIQUIDE	BENOÎT POTIER (PDG)	1 060 000 €	1 590 000 €	2 650 000 € (+21%)	NATIXIS	LAURENT MIGNON (DG)	802 604 €	1 200 000 €	2 002 604 € (NA)
ALCATEL-LUCENT	BEN VERWAAYEN (DG)	1 200 000 €	1 062 000 €	2 262 000 € (-89%)	PIERRE PRINGUET (Z)	PIERRE PRINGUET (DG)	970 000 €	1 221 867 €	2 191 867 € (+17%)
ALSTOM (I)	PATRICK KRON (PDG)	1 065 000 €	1 000 000 €	2 065 000 € (-12%)	PPR	FR.-HENRI PINAULT (PDG)	999 996 €	1 663 200 €	2 663 196 € (+4%)
ARCELORMITTAL	LAKSHMI N. MITTAL (PDG)	1 133 200 €	474 900 €	1 608 100 € (-35%)	PSA	PH. VARIN (PDT DU DIR.)	1 300 000 €	1 951 000 €	3 251 000 € (NA)
AXA	HENRI DE CASTRIES (PDG)	833 333 €	2 061 087 €	2 894 420 € (-10%)	PUBLICIS GROUPE	M. LÉVY (PDT DU DIR.)	900 000 €	2 700 000 €	3 600 000 € (0%)
BNP PARIBAS	BAUDDUIN PROT (DG)	950 000 €	669 621 € + 1 000 432 €**	2 620 053 € (+10%)	RENAULT	CARLOS GHOSN (PDG)	1 200 000 €	0 €	1 200 000 € (0%)
BOUYGUES	MARTIN BOUYGUES (PDG)	920 000 €	1 380 000 €	2 300 000 € (0%)	SAINT-GOBAIN	PIERRE-ANDRÉ DE CHRETIEN (DG)	974 907 €	1 460 137 €	2 435 044 € (+90%)
CAPGEMINI	PAUL HERMELIN (DG)	1 320 000 €	834 680 €	2 154 680 € (+11%)	SANOFI-AVENTIS	CHR. VIEHBACHER (DG)	1 200 000 €	2 400 000 €	3 600 000 € (0%)
CARREFOUR	LARS DLOFFSON (DG)	1 350 000 €	1 087 702 €	2 437 702 € (-22%)	SCHNEIDER ELECTRIQUE	JEAN-BASCAL TRICOT (PDT DU DIR.)	850 000 €	1 460 000 €	2 310 000 € (+21%)
CREDIT AGRICOLE SA	JEAN-PAUL CHIFFLET (DG)	750 000 €	916 000 €	1 666 000 € (NA)	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	FREDÉRIC OUDÉA (PDG)	850 000 €	598 400 € + 823 600 €***	2 272 000 € (+104%)
EADS	LOUIS GALLOIS (DIR. EXEC.)	900 000 €	1 732 500 €	2 632 500 € (+193%)	TECHNIP	THIERRY PILENKO (PDG)	828 000 €	1 331 700 €	2 159 700 € (+14%)
EDF	HENRI PROGLIO (EDF)	1 000 000 €	600 000 €**	1 600 000 € (NA)	TOTAL	CHRISTOPHE DE MARGERIE	1 426 452 €	1 581 670 €	3 008 122 € (+13%)
ESSILOR INTERN.	HUBERT SAGNIÈRES (DG)	650 000 €	1 121 000 €	1 771 000 € (+1%)	UNIBAIL-RODAMCO	G. POITRINAL (PDT DU DIR.)	800 000 €	1 021 514 €	1 821 514 € (+79%)
FRANCE TÉLÉCOM	DIDIER LOMBARD (PDG) PLUS STÉPHANE RICHARD (DG)	650 000 € (DL) + 879 333 € (SR)	387 500 € (DL) + 775 475 € (SR)	2 811 308 € (NA)	VALLOUREC	PH. CROUZET (PDT DU DIR.)	760 000 €	620 000 €	1 380 000 € (+41%)
GDF SUEZ	GÉRARD MESTRALLET (PDG)	1 192 687 €	1 817 099 €	3 009 786 € (-1%)	VEOLIA ENVIRON.	ANTOINE FRÉROT (PDG)	750 000 €	754 063 €	1 504 063 € (NA)
DANONE	FRANCK RIBAUD (PDG)	1 050 000 €	3 342 750 €	4 392 750 € (0%)	VINCI	XAVIER HULLIARD (PDG)	700 000 €	1 544 303 €	2 244 303 € (+43%)
LAFARGE	BRUNO LAFONT (PDG)	950 000 €	780 000 €	1 746 000 € (-9%)	VIVENDI	JEAN-BERNARD LÉVY (PDT DU DIRECTOIRE)	912 400 €	1 916 040 €	2 828 440 € (+14%)
L'ORÉAL	JEAN-PAUL AGON (DG)	2 100 000 €	1 680 000 €	3 780 000 € (+13%)					
LVHM	BERNARD ARNAULT (PDG)	1 728 399 €	2 200 000 €	3 928 399 € (+1%)					



RUPTURES CONVENTIONNELLES: Ça marche !!



Ruptures Conventionnelles, PSE ou préretraite déguisés ? Telle est la vraie question !

500 000 ruptures conventionnelles ont été signés depuis un



peu plus d' 1 an et demi que cette possibilité de séparation à l'amiable existe. Un vrai et franc succès ! Et la tendance demeure à la hausse.

Plusieurs bémols sont cependant à noter: en effet, certaines entreprises utilisent ces séparations amiables comme un système de préretraite collectif financé par l'Unedic, et pire certaines multiplient les petits " paquets " de ruptures conventionnelles pour éviter d'avoir à mettre en œuvre un



plan social ou simplement faire diminuer le nombre de départ dans un autre cadre.

Les ruptures conventionnelles ont permis des séparations sécurisées qui n'étaient pas encadrées juridiquement, mais attention aux excès de départs

volontaires qui n'en sont pas réellement !... Certaines sont utilisées en lieu et place de licenciements déguisés !...



" Quand dans ce monde, un homme a quelque chose à dire, la difficulté n'est pas de lui faire dire, mais de l'empêcher de le dire trop souvent ! "

Bernard Shaw

PRIME contre DIVIDENDES: socialement injuste !!

Cette prime devrait être obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés, et dont les dividendes augmentent; Elle ne concerne que le secteur privé et devrait potentiellement concerner 8 millions de salariés. Le Hic, c'est que cette prime ne s'appliquera que dans les entreprises qui versent des dividendes et uniquement si leur montant versé aux actionnaires est en augmentation. Seulement voilà seulement 30% des entreprises en moyen-

ne verse des dividendes.



Le montant est fixé à au moins 1000 € dans le principe mais en réalité aucun montant n'est réellement fixé à la base et devrait faire l'objet d'une négociation dans l'entreprise.

Autre problème de taille, les négociations engagées n'ont pas l'obligation d'aboutir ; autrement dit, la Direction pourra décider unilatéralement du montant octroyé.

Cette prime pourrait prendre la forme d'une prime indirecte ou d'une rallonge sur la Participation ou l'Intéressement.



VOTRE DECLARATION D'IMPOT 2011



Veillez à bien respecter vos dates de déclaration d'impôt pour 2011:

- 1- la date limite de déclaration papier est fixée au lundi 31 mai à minuit.
- 2- si vous optez pour la déclaration par internet les dates butoir de déclaration sont les suivantes:

- zone 1: jeudi 09 juin à minuit
- Zone 2: jeudi 16 juin à minuit
- Zone 3: jeudi 23 juin à minuit

Attention si vous constatez une erreur sur votre déclaration pré remplie, présentez une réclamation le plus tôt possible dès réception de votre avis d'imposition et en tout état de cause avant la date limite de paiement car le fait de réclamer ne vous exonère pas du paiement dans les délais de la totalité de l'impôt.

Vous rencontrez des difficultés pour vous acquitter de votre règlement, seule solution demander des délais de paiement

sous forme d'étalement de la dette en vous déplaçant au guichet de votre trésorerie.

Du 16 au 31 mai 2011, FO vous propose de vous aider pour rédiger votre déclaration sur:

FOimpot@force-ouvriere.fr

ou

Téléphonez au 01 40 52 84 00





ALLOCATIONS CHÔMAGE **Les règle d'indemnisation**

Le principe, c'est qu'un jour cotisé égale un jour indemnisé.

1- la période de référence est la période pendant laquelle on regarde si le demandeur d'emploi a travaillé, donc cotisé. Pour les mois de 50 ans ce sont les 28 derniers mois à compter de la rupture, pour les plus de 50 ans ce sont les 36 derniers mois.

2- les durées maximales d'indemnisation sont de 24 mois pour les mois de 50 ans et 36 mois pour les plus de 50 ans. Pour être indemnisé, il faut avoir travaillé au moins 4 mois dans les 28 derniers mois.

Ces règles s'appliquent pour les procédures de licenciements individuels ou collectifs. Montant des Allocations au plus favorable des calculs:

- 40,4% de l'ancien salaire plus une partie fixe de 11,04€ par jour.
- 57,4% de cet ancien salaire
- Allocation minimale de 29,63€ / jour

*****QUELQUES CHIFFRES*****

SMIC

au 1er janvier 2011

9 € de l'heure soit 1365 € brut par mois pour 151,67 heures.

Il devrait augmenter de 2% au 1er juillet le portant ainsi à environ 1392 €/mois. Cette augmentation envisagée n'est pas un cadeau du ciel car il est prévu au code du travail une hausse automatique dès lors que l'inflation dépasse 2%, ce qui est le cas.

PLAFOND MENSUEL de la SECURITE SOCIALE

2946 € / mois soit 35352 € / an

ALLOCATIONS FAMILIALES

1 enfant: 0
2 enfants: 125,78 €
3 enfants: 286,94 €
au-delà: 161,17 € / enfant

ASSURANCE VIEILLESSE

Personne seule 8507,49 €/an
soit 708,49 € / mois
Couple 13889,62 €/an
soit 1157,47 € / mois

***Je déteste les discussions !
Car elles vous font parfois changer d'avis !***

Oscar Wilde

***** NEGOCIATIONS et REUNIONS GROUPE *****

05 mai : Comité Européen Extraordinaire.

18 et 19 mai : Conseil de surveillance du PERCO.

19 mai : Comité Groupe France Extraordinaire.

25 mai : Négociation Pénibilité.

09 juin : Négociations Intéressement et Télétravail

22 juin : Comité Groupe France.

30 juin : Négociations Pénibilité et SMAG (salaire minimum annuel garanti).

07 juillet : Négociations GPEC et Télétravail.

Vous souhaitez adhérer à Force Ouvrière, rejoindre nos équipes, monter une structure syndicale FO sur votre site, alors n'hésitez plus, contactez-nous :

FO-coordination-groupe@sanofi-aventis.com

- ***Philippe GUERIN PETREMENT (Coordonnateur Groupe)***

06 71 17 58 28

- ***Bernard ROUSSARIE (Coordonnateur Groupe Adjoint)***

06 80 51 48 51



VOUS NÊTES PAS SYNDIQUÉ(E)S...

Pourtant vous reconnaissez la nécessité du syndicat pour faire valoir vos droits, négocier et agir.

C'est ensemble en toute liberté que nous ferons efficacement progresser les salaires ou les conditions de travail.

ALORS, QU'ATTENDEZ-VOUS ?